

Étude NORMAND, BRESJANAC, SAVARY DE  
BEAUREGARD, GERARD et GUIBERT  
32, avenue Raymond Poincaré  
75016 PARIS 16

Paris, le

PROGRAMME : COGEDIM CLUB® *Cour des Lys*  
ADRESSE DU PROGRAMME :  
72-78 Grande Rue  
92310 Sèvres

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Appartement n°:  
Parking n° :

Objet : VERSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE

Messieurs,

La société dénommée SCCV SEVRES GRANDE RUE dont le siège social est 8 avenue Delcassé à PARIS (75008), m'a réservé l'acquisition en l'état futur d'achèvement des locaux ci-dessus désignés dépendant de l'ensemble immobilier dont la construction est projetée à SEVRES (92310).

Conformément à l'article 1.5 du contrat de réservation, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, je vous demande de bien vouloir ouvrir, à mon nom, dans vos livres, un compte spécial bloqué « Dépôt de Garantie » au crédit duquel seront portées les sommes versées par moi en contrepartie de la réservation.

Je vous remets sous ce pli un chèque de \_\_\_\_\_ Euros, établi à l'ordre de Maître J.M. GUIBERT

tiré sur \_\_\_\_\_

portant le numéro \_\_\_\_\_

dont je vous demande de bien créditer mon compte.

Je vous prie, et ce à titre d'instruction irrévocable, de donner à cette somme l'une des affectations prévues par cette réservation, soit restituer à mon profit dans les cas prévus à l'article 35 du décret n° 67- 1166 du 22 décembre 1967, soit versement à la Société vendeuse pour imputation sur la partie du prix payable comptant lors de la réalisation de la vente, soit versement à la Société de la somme susvisée à titre d'indemnité d'immobilisation dans les autres cas.

Je vous confirme que le versement à la Société devra être opéré sur simple présentation par le Réservant :

- de mes instructions données lors de la signature de l'acte de vente,
- de ma seule notification en cas de désistement,
- du procès-verbal de carence dressé par le Notaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

PJ : 1